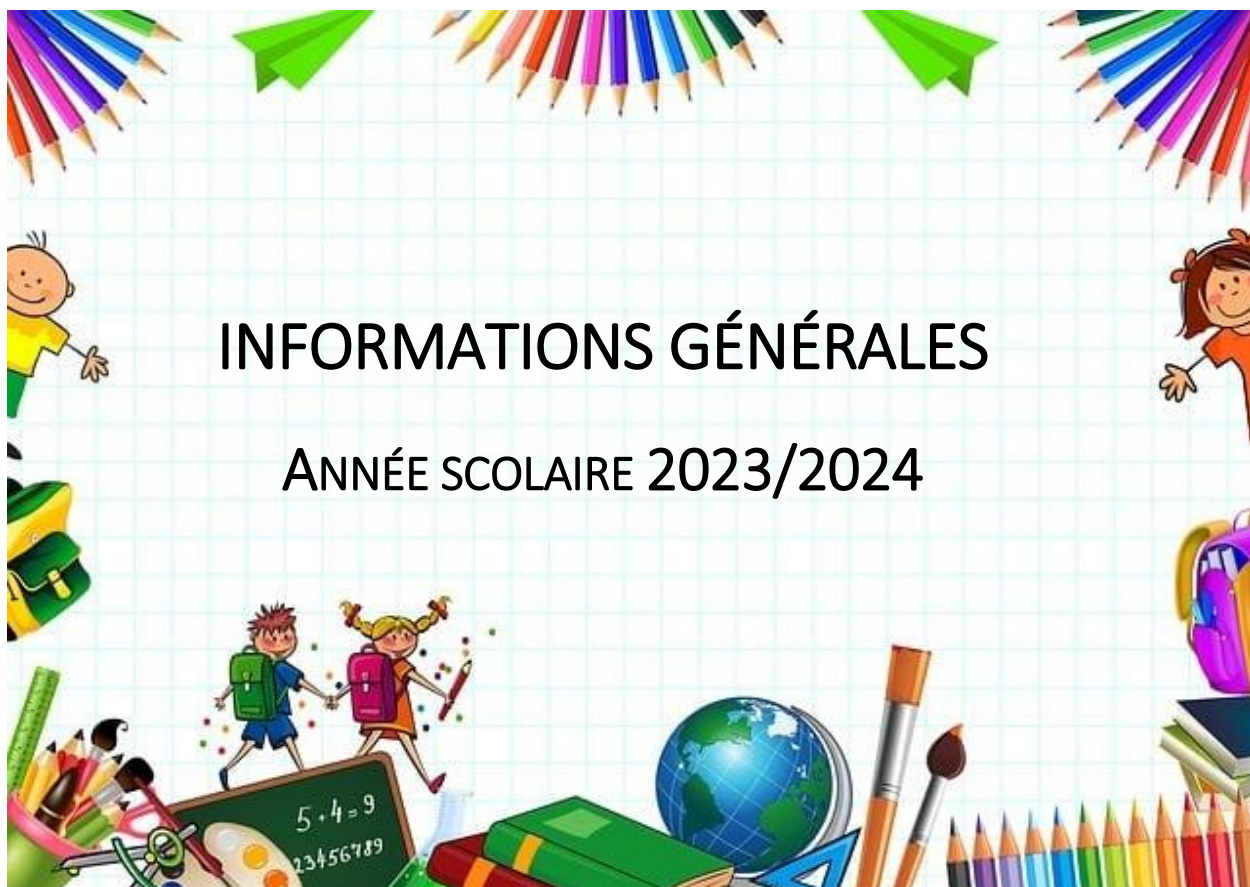




CERCLE SCOLAIRE DE

Gibloux



INFORMATIONS GÉNÉRALES

ANNÉE SCOLAIRE 2023/2024

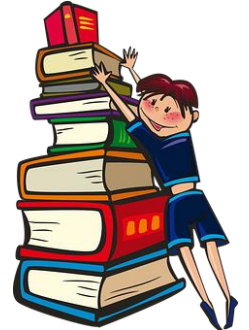


COMMUNE DE GIBLOUX
DICASTÈRE DES AFFAIRES SCOLAIRES, DES STRUCTURES DE GARDE,
DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

Le mot du Conseiller communal

Mesdames, Messieurs,
Chers parents,

L'année scolaire arrive à son terme, avec son lot de joies, de projets et d'impatience. La vie a pu reprendre son cours au sein de nos établissements scolaires, permettant ainsi à nos plus jeunes habitantes et habitants de pouvoir reprendre le cours de leur apprentissage. Les activités diverses et variées, proposées par le corps enseignant, ont fait le bonheur de vos enfants.



Cette année, nous avons tenté de changer quelque peu la fameuse brochure annuelle, d'entente avec les Directions des établissements. Nous espérons ainsi que ce nouveau format – plus coloré – vous conviendra. Néanmoins, les éléments qui vous sont présentés ne varient presque pas ; vous retrouverez dans cette brochure toutes les informations nécessaires pour que la rentrée scolaire 2023-2024 de vos enfants se passe en toute quiétude. Bien que nous ayons plutôt l'esprit tourné vers le soleil et les piscines ou cours d'eau du canton, la prochaine année scolaire se doit d'être anticipée.



Comme il m'est donné l'occasion de remercier quelques personnes qui ont joué un rôle dans la scolarisation de vos enfants, je souhaite remercier M. Michel Piller, inspecteur scolaire, ainsi que Mme Floriane Pellaton, enseignante, qui ont décidé de donner une nouvelle orientation à leur carrière respective. Un merci particulier va également à Mme Jocelyne Vez, qui continuera d'enseigner auprès de l'établissement d'Estavayer-le-Gibloux, mais qui ne poursuivra pas son activité de directrice adjointe. Je tiens enfin à remercier les Directions des établissements, le corps enseignant, le personnel des accueils extrascolaires, les patrouilleurs et patrouilleuses scolaires, les conductrices et conducteurs de bus ainsi que toutes les personnes qui contribuent au bon fonctionnement de nos structures.

À vous toutes et tous, Mesdames, Messieurs, Chers parents, ainsi qu'à vos enfants, je vous souhaite un été rempli de sourires et de soleil et je me réjouis de vous retrouver prochainement.

Julien Gremaud
Syndic

Table des matières

Contacts scolaires et communaux _____	4
Contacts et numéros de téléphone – CMR _____	5
Contacts et numéros de téléphone – FV _____	6
Contacts et numéros de téléphone – LG _____	7
Calendrier scolaire 2023-2024 (vacances & congés) _____	8
Calendrier pour le 1 ^{er} jour de la rentrée _____	9
Calendrier hebdomadaire _____	9
Calendrier alternance 3 ^H et 4 ^H pour la rentrée scolaire 2023/2024 _____	10
Calendrier alternance 3 ^H et 4 ^H pour la rentrée scolaire 2024/2025 _____	10
Calendrier activités autres _____	10
Bienvenue à l’Etablissement CMR (Corpataux-Magnedens/Rossens) _____	11
Calendrier agenda 2023-2024 _____	11
Calendrier agenda 2023-2024 – PISCINE _____	12
Calendrier agenda 2023-2024 – GYM et AC/AV _____	12
Calendrier agenda 2023-2024 – Transports _____	12
Bienvenue à l’Etablissement FV (Farvagny-le-Grand et Vuisternens-en-Ogoz) _____	13
Calendrier agenda 2023-2024 _____	13
Calendrier agenda 2023-2024 – PISCINE _____	14
Calendrier agenda 2023-2024 – Transports _____	14
Bienvenue à l’Etablissement LG (Le Glèbe - Estavayer-le-Gibloux) _____	15
Calendrier agenda 2023-2024 _____	15
Calendrier agenda 2023-2024 – PISCINE _____	16
Calendrier agenda 2023-2024 – Transports _____	16
Effets et équipements personnels de l’élève _____	17
Absence ou retard _____	18
Demandes de congé, rendez-vous et jours joker _____	18
Collaboration avec l’école _____	18
Cour d’école _____	19
Coordination - Surveillance _____	19
Déménagement ou modification de coordonnées _____	19
Diverses autorisations _____	19
Communication - Klapp _____	20
Objets particuliers _____	20
Sécurité - Éducation routière _____	21

Transports Pedibus	22
Transports scolaires	22
Assurance maladie et accident	23
Contrôle dentaire scolaire et prophylaxie dentaire	23
Cours de prévention BMI dans les classes de 7H	23
Cours de langue et culture d'origine (LCO)	24
Information sexuelle	24
Médecine scolaire	24
Médicaments, maladies et urgences médicales	25
Poux	25
Service de logopédie, psychologie et psychomotricité SLPP	26
Travail social en milieu scolaire (TSS)	27
Accueils extrascolaires (AES)	27
Accueil Chaperon Rouge	28
Accueil familial de jour	28
Activités Fritime – (1 ^H à 8 ^H)	28
Activités, sports et loisirs	28
Bibliothèque BRG	29
Ludothèque du Gibloux	30
Règlements	30
Renseignements – notes	30
Emploi du temps	31
Contacts et autres numéros de téléphones utiles	33

Contacts scolaires et communaux



Ecole de Corpataux-Magnedens

Route du Centre 26
1727 Corpataux
026 411 28 60
026 411 26 69 (1^H – 2^H A)

Ecole de Rossens

Route d'Illens 1-3
1728 Rossens
026 411 20 60

Mme Alexandra GREMAUD

Directrice d'Etablissement
dir.ep.gibloux.rossens@edufr.ch
079 509 12 76



Ecole de Farvagny

Route de Grenilles 6
1726 Farvagny-le-Grand
026 552 59 45

Ecole de Vuisternens

Chemin de l'Ecole 3
1696 Vuisternens-en-Ogoz
026 411 34 91

M. Joël DESCLOUX

Directeur d'Etablissement
dir.ep.gibloux.farvagny@edufr.ch
026 552 59 46



Ecole le Glèbe

Rue de l'Eglise 21
1695 Estavayer-le-Gibloux
026 411 27 12

M. Joël DESCLOUX

Directeur d'Etablissement
dir.ep.gibloux.leglebe@edufr.ch
026 411 12 02
026 552 59 46

Inspectorat scolaire SEnOF

Route André-Piller 21
1762 Givisiez
Inspectorat.scolaire@fr.ch
026 305 73 80

Administration scolaire et extrascolaire

admin.scolaire@commune-gibloux.ch
026 552 59 04

Mme Antoinette CLERC

Cheffe de secteur

Secrétariat des Ecoles

Route de Fribourg 5
Case postale 70
1726 Farvagny-le-Grand

secr.ep.gibloux@edufr.ch

026 552 59 04

Horaire : 08h30 – 11h30 / 14h00 – 16h00
(mardi matin fermé)

<https://cs.commune-gibloux.ch/>

Commune de Gibloux

Dicastère des affaires scolaires et extrascolaires, de l'enfance et de la jeunesse

M. Julien GREMAUD

Syndic

Commission des affaires scolaires et extrascolaires CASE

M. Julien GREMAUD

Représentant du Conseil communal

Conseil des parents

M. Cédric DUMONT

Président
conseil-parents@commune-gibloux.ch
079 710 71 07

Association de Parents de la Région du Gibloux APRG

CP 43
1726 Farvagny-le-Grand
parents.gibloux@gmail.com
<https://www.aprg.ch>

Contacts et numéros de téléphone - CMR



Ecole de Corpataux-Magnedens, Route du Centre 26, 1727 Corpataux			
Directrice	Gremaud	Alexandra	079 509 12 76
Classe 1 ^H -2 ^H A	--	--	026 411 26 69
Salle des maîtres	--	--	026 411 28 60
1 ^H -2 ^H A	Roulin	Nicole	026 915 06 78
	Rumo	Jacqueline	079 509 32 19
1 ^H -2 ^H C	Marro	Caroline	079 714 17 91
	Gumy	Joëlle	079 537 08 48
3 ^H A	Rossier	Monica	079 648 25 53
	Venier	Sarah	026 465 29 97
3 ^H B	Roulin	Fanny	079 574 23 59
	Bapst	Elodie	079 394 82 48
4 ^H B	Meyer	Céleste	079 366 78 42

Ecole de Rossens, Route d'Illens 1-3, 1728 Rossens			
Directrice	Gremaud	Alexandra	079 509 12 76
Salle des maîtres	--	--	026 411 20 60
1 ^H -2 ^H B	Jonin	Céline	079 377 75 14
4 ^H A	Nungässer	Aurélie	026 411 44 77
	Waeber	Sonia	026 411 37 65
5 ^H A	Repond	Sidonie	079 566 93 25
	Chassot	Lucie	079 667 53 27
6 ^H A	Yerly	Ophélie	026 411 20 60
	Brügger	Anne-Laure	026 411 07 03
7 ^H A	Rossier	Fabien	079 404 26 07
	Jelk	Denise	026 915 15 13
7 ^H -8 ^H B	Manzini	Laure	078 648 37 94
	Gisler	Marie	079 736 14 96
8 ^H A	Schneider	Nadia	079 370 44 97
AC et AV	Ropraz	Bettina	026 411 26 17
	Kaeser	Magali	076 381 98 72

Contacts et numéros de téléphone - FV



Ecole de Farvagny, Route de Grenilles 6, 1726 Farvagny-le-Grand			
Directeur	Descloux	Joël	026 552 59 46
Salle des maîtres	--	--	026 552 59 45
1 ^H -2 ^{HD}	Chenau	Amandine	079 640 87 86
	Villoz	Anne	079 616 57 18
1 ^H -2 ^{HE}	Cruceli	Valérie	077 496 72 29
	Clément	Sylvie	079 710 50 85
1 ^H -2 ^{HF}	Droux	Perrine	076 387 07 08
3 ^H -4 ^{HF}	Balmer	Aïda	026 552 59 45
	Schmoutz	Marion	079 408 88 90
4 ^{HD}	Crisci	Marie-Berthe	079 724 89 05
4 ^{HE}	Bovigny	Floriane	077 490 56 84
5 ^{HD}	Python	Amélie	079 614 87 53
5 ^{HE}	Chatagny	Thomas	079 595 90 59
6 ^{HD}	Buchillier	Magali	026 465 17 31
	Martignoni	Véronique	026 411 48 66
6 ^{HE}	Christan	Gaëlle	026 552 59 45
	Grand	Carole	077 479 24 04
7 ^H -8 ^{HD}	Python	Céline	026 552 59 45
7 ^H -8 ^{HE}	Bovel	Aurélie	079 315 64 67
7 ^H -8 ^{HF}	Schmoutz	Marion	079 408 88 90
	Bovigny	Charlotte	026 552 59 45
7 ^H -8 ^{HG}	Rime	Olivier	079 132 70 84
7 ^H -8 ^{HH}	Schnegg	Romain	026 552 59 45
	Rusca	Jacques	026 411 42 01
AC et AV	Balmer	Catherine	026 411 43 02
AC et AV	Yerly	Karine	026 477 23 75
AC et AV	Ropraz	Bettina	026 411 26 17
AC et AV	Kaesar	Magali	076 381 98 72
AC et AV	Carrel	Nicole	079 513 84 89

Ecole de Vuisternens, Chemin des Ecoles 3, 1696 Vuisternens-en-Ogoz			
Directeur	Descloux	Joël	026 552 59 46
Salle des maîtres	--	--	026 411 34 91
1 ^H -2 ^{HG}	Vaucher	Véronique	026 400 06 04
	Clément	Sylvie	079 710 50 85
3 ^{HD}	Graber	Delphine	079 386 40 45
	Python	Delphine	079 653 01 68
3 ^{HE}	Ruffo	Sonia	078 681 34 35
	Piller	Julie	078 606 81 35

Contacts et numéros de téléphone - LG



Ecole du Glèbe, Route de l'Eglise 21, 1695 Estavayer-le-Gibloux			
Directeur	Descloux	Joël	026 552 59 46
Salle des maîtres	--	--	026 411 27 12
1 ^H -2 ^H I	Blanco	Cristina	079 824 82 80
	Margueron	Amandine	079 583 58 75
1 ^H -2 ^H J	Vonlanthen-Carrel	Jocelyne	079 456 32 30
	Martin	Christine	079 707 48 12
3 ^H I	Surmont	Camille	079 586 04 92
	Rouiller	Nadja	079 947 23 25
4 ^H I	Haslebacher	Gaëlle	079 696 12 51
	Vez	Jocelyne	079 517 45 55
5 ^H I	Voillat	David	078 623 31 30
6 ^H -7 ^H I	Broye	Magali	078 634 33 21
	Müller	Kelly	079 958 03 70
8 ^H I	Ecoffey	Damien	078 899 66 63
AC et AV	Carrel	Nicole	079 513 84 89

Calendrier scolaire 2023|2024 (vacances & congés)



Début de l'année scolaire :

- 24 août

AOÛT 2023					
Lu		7	14	21	28
Ma	1	8	15	22	29
Me	2	9	16	23	30
Je	3	10	17	24	31
Ve	4	11	18	25	

SEPTEMBRE 2023					
Lu		4	11	18	25
Ma		5	12	19	26
Me		6	13	20	27
Je		7	14	21	28
Ve	1	8	15	22	29

Vacances d'automne :

- 16 au 27 octobre



OCTOBRE 2023					
Lu	2	9	16	23	30
Ma	3	10	17	24	31
Me	4	11	18	25	
Je	5	12	19	26	
Ve	6	13	20	27	

NOVEMBRE 2023					
Lu		6	13	20	27
Ma		7	14	21	28
Me	1	8	15	22	29
Je	2	9	16	23	30
Ve	3	10	17	24	

Toussaint :

- 1^{er} novembre

Journée pédagogique :

- 7 décembre

Immaculée Conception :

- 8 décembre

DÉCEMBRE 2023					
Lu		4	11	18	25
Ma		5	12	19	26
Me		6	13	20	27
Je		7	14	21	28
Ve	1	8	15	22	29

JANVIER 2024					
Lu	1	8	15	22	29
Ma	2	9	16	23	30
Me	3	10	17	24	31
Je	4	11	18	25	
Ve	5	12	19	26	

Vacances de Noël :

- 25 décembre au 5 janvier



Vacances de Carnaval :

- 12 au 16 février

FÉVRIER 2024					
Lu		5	12	19	26
Ma		6	13	20	27
Me		7	14	21	28
Je	1	8	15	22	29
Ve	2	9	16	23	

MARS 2024					
Lu		4	11	18	25
Ma		5	12	19	26
Me		6	13	20	27
Je		7	14	21	28
Ve	1	8	15	22	29

Vacances de Pâques :

- 29 mars au 12 avril

Vacances de Pâques :

- 29 mars au 12 avril

AVRIL 2024					
Lu	1	8	15	22	29
Ma	2	9	16	23	30
Me	3	10	17	24	
Je	4	11	18	25	
Ve	5	12	19	26	

MAI 2024					
Lu		6	13	20	27
Ma		7	14	21	28
Me	1	8	15	22	29
Je	2	9	16	23	30
Ve	3	10	17	24	31

Fête du travail :

- 1^{er} mai, jour congé

Ascension :

- 9 mai et 10 mai

Lundi de Pentecôte :

- 20 mai

Fête-Dieu :

- 30 mai et 31 mai



JUIN 2024					
Lu		3	10	17	24
Ma		4	11	18	25
Me		5	12	19	26
Je		6	13	20	27
Ve		7	14	21	28

JUILLET 2024					
Lu	1	8	15	22	29
Ma	2	9	16	23	30
Me	3	10	17	24	31
Je	4	11	18	25	
Ve	5	12	19	26	

Fin de l'année scolaire :

- 5 juillet

Reprise de l'année scolaire :

22 août 2024

Calendrier pour le 1^{er} jour de la rentrée

Présences élèves	Jeudi 24.08.2023 - ETABLISSEMENTS CMR/FV/LG		
Matin	Congé 1 ^H	2 ^H	3 ^H - 8 ^H
Après-midi	1 ^H	Congé 2 ^H	3 ^H - 8 ^H

Calendrier hebdomadaire

jour d'école !

Élèves de 1^H

CMR/FV/LG	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin		Congé			Congé
Après-midi	Congé		Congé	Congé	Congé

Élèves de 2^H

CMR/FV/LG	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin			Congé		
Après-midi		Congé	Congé		

Élèves de 3^H à 8^H

CMR/FV/LG	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin		Alternance des 3 ^H		Alternance des 3 ^H	
Après-midi		Alternance des 4 ^H	Congé	Alternance des 4 ^H	

Calendrier alternance 3^H et 4^H pour la rentrée scolaire 2023/2024

Les répartitions ont été transmises par courriel en juin 2023.

Lorsqu'une semaine comprend un jour férié ou un jour de congé, la planification hebdomadaire de l'alternance est maintenue.

Calendrier alternance 3^H et 4^H pour la rentrée scolaire 2024/2025

Les parents peuvent faire parvenir leur demande au secrétariat des écoles, par écrit ou par courriel jusqu'à **fin mars 2024 (passé ce délai, aucune demande ou modification ne sera acceptée)** s'ils désirent, pour des raisons impératives, que leur enfant ait congé un ½ jour plutôt que l'autre. Les enseignants tenteront de répondre aux demandes, mais il ne sera pas forcément possible de contenter tout le monde. Les élèves de 3^H auront congé le mardi ou le jeudi matin. Les élèves de 4^H auront congé le mardi ou le jeudi après-midi.

A noter que dans les classes à deux degrés, le jour de l'alternance est imposé.

Calendrier activités autres

Tous les élèves de 1^H à 8^H

- Journée pédagogique**
Congé le 7 décembre 2023



Tous les élèves de 1^H à 8^H

- Annonce de l'arrivée du printemps en chanson**
Congé le 1^{er} mai 2024

Bienvenue à l'Etablissement CMR (Corpataux-Magnedens/Rossens)

Calendrier agenda 2023-2024

Activités particulières

- Marche d'automne**
Informations à la rentrée
- Camp de ski**
7^H et 8^H, du 4 au 8 mars 2024
- Camp vert**
5^H et 6^H, du 1 au 5 juillet 2024
- Dernier jour**
5 juillet 2024 jusque vers 13h00 (infos transmises en temps utile)



HORAIRE SCOLAIRE

- **08h00 – 11h40**
- **13h40 – 15h20**

Réunions de parents et entretiens individuels

Classes	Réunions des parents	Entretiens individuels
1 ^{HA}	10 octobre 2023, portes ouvertes dès 19h30	X
1 ^{HB}	11 octobre 2023	X
1 ^{HC}	04 octobre 2023	X
2 ^{HA}		X
2 ^{HB}		X
2 ^{HC}		X
3 ^{HA}	10 octobre 2023, portes ouvertes dès 16h00	X
3 ^{HB}	05 octobre 2023	X
4 ^{HA}	03 octobre 2023, portes ouvertes dès 18h00	X
4 ^{HB}	11 octobre 2023, portes ouvertes (horaire à confirmer)	X
5 ^{HA}	28 septembre 2023	X
6 ^{HA}		X
7 ^{HA}	20 septembre 2023	X
7 ^{HB}		X
8 ^{HA}		X
8 ^{HB}		X

Passage au CO, 8^H

Le passage EP-CO ainsi que le système actuel du CO seront présentés aux parents lors d'une séance qui se déroulera le mardi 12 septembre 2023 au CO du Gibloux.

Calendrier agenda 2023-2024 – PISCINE



ETABLISSEMENT CMR :

- ☑ **MEMO Piscine de Cottens**
 - ✓ Linge de bain
 - ✓ Articles d'hygiène (produit de douche, etc..)
 - ✓ Slip de bain ou maillot de bain d'une pièce
 - ✓ Bonnet de bain
 - ✓ Cheveux attachés
 - ✓ Pas de bijoux

2 ^H A	2 ^H B	2 ^H C	3 ^H A
05.03.24	05.03.24	05.03.24	17.04.24
12.03.24	12.03.24	12.03.24	24.04.24
19.03.24	19.03.24	19.03.24	08.05.24
26.03.24	26.03.24	26.03.24	15.05.24
16.04.24	16.04.24	16.04.24	22.05.24

3 ^H B	4 ^H A	4 ^H B	5 ^H A
17.04.24	29.08.23	29.08.23	15.04.24
24.04.24	05.09.23	05.09.23	22.04.24
08.05.24	12.09.23	12.09.23	29.04.24
15.05.24	19.09.23	19.09.23	06.05.24
22.05.24	26.09.23	26.09.23	13.05.24

6 ^H A	7 ^H A	7 ^H -8 ^H B	8 ^H A
15.04.24	23.05.24	23.05.24	23.05.24
22.04.24	06.06.24	06.06.24	06.06.24
29.04.24	13.06.24	13.06.24	13.06.24
06.05.24	20.06.24	20.06.24	20.06.24
13.05.24	27.06.24	27.06.24	27.06.24

Calendrier agenda 2023-2024 – GYM et AC/AV

Pour les enfants scolarisés à Corpataux :

- ☑ **la gymnastique et certaines activités créatrices** ont lieu à Rossens, selon un horaire qui vous sera communiqué en début d'année par les enseignants.

Calendrier agenda 2023-2024 – Transports



Pour les écoles de Corpataux / Rossens :

- ☑ **Horaire des bus** disponible dès la mi-août sur le site <https://www.cs.commune-gibloux.ch>, rubrique « Transports scolaires ».

Bienvenue à l'Etablissement FV (Farvagny-le-Grand et Vuisternens-en-Ogoz)

Calendrier agenda 2023-2024



Activités particulières

Camp de ski

6^H - 8^H, du 10 au 15 mars 2024



Dernier jour

5 juillet 2024 jusque vers 13h00 (infos transmises en temps utile)

HORAIRE SCOLAIRE

- **07h50 – 11h25**
- **13h20 – 15h00**

Réunions de parents et entretiens individuels

Classes	Réunions des parents	Entretiens individuels
1 ^{HD}	28 août 2023	X
1 ^{HE}	28 août 2023	X
1 ^{HF}	28 août 2023	X
1 ^{HG}	04 octobre 2023	X
2 ^{HD}	28 août 2023	X
2 ^{HE}	28 août 2023	X
2 ^{HF}	28 août 2023	X
2 ^{HG}	04 octobre 2023	X
3 ^{HD}	06 septembre 2023	X
3 ^{HE}	05 septembre 2023	X
3 ^{HF}	11 septembre 2023	X
4 ^{HD}		X
4 ^{HE}		X
4 ^{HF}	11 septembre 2023	X
5 ^{HD}	04 septembre 2023	X
5 ^{HE}	04 septembre 2023	X
6 ^{HD}		X
6 ^{HE}	04 septembre 2023	X
7 ^{H-8^{HD}}	31 août 2023	X
7 ^{H-8^{HE}}	31 août 2023	X
7 ^{H-8^{HF}}	13 septembre 2023	X
7 ^{H-8^{HG}}	13 septembre 2023	X
7 ^{H-8^{HH}}	13 septembre 2023	X

Passage au CO, 8^H

Le passage EP-CO ainsi que le système actuel du CO seront présentés aux parents lors d'une séance qui se déroulera le mardi 12 septembre 2023 au CO du Gibloux.

Calendrier agenda 2023-2024 - PISCINE



ETABLISSEMENT FV :

- ☑ **MEMO Piscine de Cottens**
 - ✓ Linge de bain
 - ✓ Articles d'hygiène (produit de douche, etc..)
 - ✓ Slip de bain ou maillot de bain d'une pièce
 - ✓ Bonnet de bain
 - ✓ Cheveux attachés
 - ✓ Pas de bijoux

2 ^H D-E	2 ^H F-G	3 ^H D	3 ^H E
28.05.24	28.05.24	27.05.24	27.05.24
04.06.24	04.06.24	03.06.24	03.06.24
11.06.24	11.06.24	10.06.24	10.06.24
18.06.24	18.06.24	17.06.24	17.06.24
25.06.24	25.06.24	24.06.24	24.06.24

3 ^H F	4 ^H D	4 ^H E	4 ^H F
27.05.24	27.05.24	27.05.24	27.05.24
03.06.24	03.06.24	03.06.24	03.06.24
10.06.24	10.06.24	10.06.24	10.06.24
17.06.24	17.06.24	17.06.24	17.06.24
24.06.24	24.06.24	24.06.24	24.06.24

5 ^H D	5 ^H E	6 ^H D	6 ^H E
29.05.24	29.05.24	07.09.23	07.09.23
05.06.24	05.06.24	14.09.23	14.09.23
12.06.24	12.06.24	21.09.23	21.09.23
19.06.24	19.06.24	28.09.23	28.09.23
26.06.24	26.06.24	05.10.23	05.10.23

7 ^H -8 ^H D	7 ^H -8 ^H E	7 ^H -8 ^H F	7 ^H -8 ^H G	7 ^H -8 ^H H
07.09.23	07.09.23	12.10.23	12.10.23	12.10.23
14.09.23	14.09.23	02.11.23	02.11.23	02.11.23
21.09.23	21.09.23	09.11.23	09.11.23	09.11.23
28.09.23	28.09.23	16.11.23	16.11.23	16.11.23
05.10.23	05.10.23	23.11.23	23.11.23	23.11.23

Calendrier agenda 2023-2024 – Transports



Pour les écoles de Farvagny-le-Grand / Vuisternens-en-Ogoz :

- ☑ **Horaire des bus** disponible dès la mi-août sur le site www.cs.commune-gibloux.ch, rubrique « Transports scolaires »

Bienvenue à l'Etablissement LG (Le Glèbe - Estavayer-le-Gibloux)

Calendrier agenda 2023-2024



Activités particulières

Camp ski

5^H - 8^H, du 5 au 9 février 2024



Fête de fin d'année - LG

1^H à 8^H, 4 juillet 2024 dans la soirée

Pique-nique

5 juillet 2024 jusque vers 13h30 (infos transmises en temps utile)

HORAIRE SCOLAIRE

- 08h25 – 12h00
- 13h50 – 15h30

Réunions de parents et entretiens individuels

Classes	Réunions des parents	Entretiens individuels
1 ^H	10 octobre 2023	X
1 ^H J	10 octobre 2023	X
2 ^H	10 octobre 2023	X
2 ^H J	10 octobre 2023	X
3 ^H	06 septembre 2023	X
4 ^H		X
5 ^H	05 septembre 2023	X
6 ^H	29 août 2023	X
7 ^H	29 août 2023	X
8 ^H		X

Passage au CO, 8^H

Le passage EP-CO ainsi que le système actuel du CO seront présentés aux parents lors d'une séance qui se déroulera le mardi 12 septembre 2023 au CO du Gibloux.

Calendrier agenda 2023-2024 - PISCINE



ETABLISSEMENT LG :

- ☑ **MEMO Piscine de Cottens**
 - ✓ Linge de bain
 - ✓ Articles d'hygiène (produit de douche, etc..)
 - ✓ Slip de bain ou maillot de bain d'une pièce
 - ✓ Bonnet de bain
 - ✓ Cheveux attachés
 - ✓ Pas de bijoux

2 ^H I-J	3 ^H I	4 ^H I
23.04.24	23.04.24	29.02.24
30.04.24	30.04.24	07.03.24
07.05.24	07.05.24	14.03.24
14.05.24	14.05.24	21.03.24
21.05.24	21.05.24	28.03.24

5 ^H I	6 ^H I	7 ^H I	8 ^H I
29.02.24	29.02.24	29.02.24	29.02.24
07.03.24	07.03.24	07.03.24	07.03.24
14.03.24	14.03.24	14.03.24	14.03.24
21.03.24	21.03.24	21.03.24	21.03.24
28.03.24	28.03.24	28.03.24	28.03.24

Calendrier agenda 2023-2024 – Transports



Pour l'Ecole d'Estavayer-le-Gibloux :

- ☑ **Horaire des bus** disponible dès la mi-août sur le site www.cs.commune-gibloux.ch, rubrique « Transports scolaires »

Effets et équipements personnels de l'élève

Tous les élèves doivent disposer du matériel suivant en fonction de leur degré de scolarisation :

1H - 2H :

Matériel pour la classe - obligatoire

- ✓ Petit sac d'école
- ✓ Chaussons fermés
- ✓ Paire de ballerines pour la rythmique
- ✓ Tablier en tissu à longues manches
- ✓ Mouchoirs en papier (2x)
- ✓ Paire de ciseaux (conseillé)



3H - 8H :

L'école donne : un crayon à papier, une gomme, un stylo vert, une règle, un dossier pour les fiches et un sous-main. Un stylo-plume ou plume à cartouches est offert aux élèves de 4H pour l'entier de la scolarité primaire. Une boîte de crayons de couleur et une boîte de feutres sont distribuées deux fois durant la scolarité primaire, en 3H et 6H. Ce matériel doit être conservé et remplacé par les parents, si nécessaire.

Matériel pour la classe – obligatoire

- ✓ Sac d'école
- ✓ Chaussons
- ✓ Plumier
- ✓ Tablier ou vieille chemise
- ✓ Mouchoirs en papier
- ✓ Paire de ciseaux (conseillé)



Conseillé pour les élèves de 4H – 5H – 7H et 8H

- ✓ Boîte de feutres
- ✓ Boîte de crayons couleurs (12 ou 18 pièces)

Matériel particulier pour l'éducation physique – obligatoire

- ✓ Sac de sport
- ✓ Tenue de sport pour l'intérieur
- ✓ Tenue de sport pour l'extérieur
- ✓ Chaussures pour la salle de sport (avec semelles qui ne laissent pas de traces au sol)



Nous vous recommandons d'inscrire le prénom de votre enfant sur toutes ses affaires.

(Nous vous rendons attentifs au risque de vol dans les vestiaires)



Absence ou retard

En cas d'absence imprévue, notamment lors de maladie, accident ou autres, les parents doivent impérativement avertir les enseignants, au minimum 10 minutes avant le début des cours. Cette règle est également valable pour le 2^{ème} jour d'absence et les jours suivants.

Pour les parents d'élèves scolarisés à Farvagny-le-Grand ou Vuisternens-en-Ogoz, veuillez téléphoner à l'école. Un répondeur est à disposition.

Il est également demandé aux parents d'avertir impérativement les conducteurs de bus des absences de leur enfant et de tout autre changement par rapport aux horaires habituels.

Au cas où un élève est absent et si les parents n'ont pas prévenu l'école, la Direction d'Etablissement est tenue de contacter la police afin de s'assurer que l'enfant est en sécurité.



Demandes de congé, rendez-vous et jours joker

Pour toute demande de congé, veuillez demander le formulaire à remplir à l'enseignant de votre enfant ou le télécharger sous <https://www.cs.commune-gibloux.ch>, rubrique informations générales/absences et congés.

La demande de congé devra parvenir au moins 3 semaines avant la date concernée, à la Direction d'Etablissement, sans droit de recours en cas de refus.

En ce qui concerne les jours joker, ceux-ci ont été prévus pour faire face à des événements ou des déplacements imprévisibles, en raison de circonstances exceptionnelles et d'une certaine importance. Dès lors, les parents peuvent choisir individuellement quatre demi-jours de congé par an et par enfant sans devoir en justifier le motif. Les demi-jours ou jours seront par ailleurs cumulables et non transférables d'une année scolaire à l'autre.

Le formulaire pour les jours joker devra être adressé à la Direction d'Etablissement au moins 7 jours ouvrables avant la date concernée.

En cas d'absences non justifiées d'un élève, la Direction de l'établissement scolaire pourra restreindre ou refuser l'utilisation des jours joker. Les parents seront en outre responsables des congés qu'ils sollicitent pour leur enfant et assumeront le suivi des programmes.

Collaboration avec l'école

Une bonne collaboration est indispensable. Si vous désirez un entretien avec un enseignant, veuillez le contacter auparavant afin de fixer une entrevue à convenance réciproque.

Lorsqu'une divergence ou un problème quelconque vous préoccupe, veuillez prioritairement vous adresser à l'enseignant concerné. Grâce à un dialogue constructif, le problème peut souvent être réglé.

Cour d'école

Durant les heures d'école, les enfants sont sous la responsabilité des enseignants, récréations comprises. Ainsi, il n'est pas toléré que des parents viennent régler, pendant ces moments-là, des conflits entre les enfants. En cas de problème, les enseignants et la Direction d'Établissement sont à disposition. De même et dans l'intérêt évident des enfants, il est demandé à tous les parents les accompagnant à l'école de ne pas fumer dans les enceintes scolaires.



La cour d'école est réservée aux élèves et au personnel scolaire. Les parents ou les accompagnants ne dépasseront pas le panneau indicateur.

Merci de passer le mot aux éventuels accompagnants de vos enfants (grands-parents, oncles, tantes, mamans de jour, etc.)

Coordination - Surveillance

Nous rappelons que les enseignants surveillent les abords des écoles 10 minutes avant et après l'école. Les parents sont priés de veiller à ce que leur enfant n'arrive pas trop tôt à l'école. En dehors de cette surveillance et sur le chemin de l'école, les élèves sont sous la responsabilité des parents.



Déménagement ou modification de coordonnées

Le déménagement doit être annoncé à l'enseignant, à la Direction d'Établissement qui se chargera de faire suivre le livret scolaire de l'enfant. De plus, les changements, tels que déménagements ou modifications de coordonnées de l'enfant ou de ses parents, doivent également être annoncés à la commune (admin.scolaire@commune-qibloux.ch).

Diverses autorisations

La présence de plus en plus soutenue des multimédias en milieu scolaire pourrait provoquer les situations suivantes :

- étudiants de la HEP filmant des séquences d'enseignement dans une classe ; dépôt de photos de groupe sur le site de l'école ou publication de travaux ou exposés d'élèves ;
- enquêtes dans les classes (menées par des personnes au bénéfice d'une autorisation délivrée par la DFAC).

Ces réalisations se pratiqueraient naturellement en respectant scrupuleusement les consignes de la DFAC (anonymat assuré, pas de portrait, etc.).

Des précisions vous seront transmises en début d'année scolaire.

Communication - Klapp

Klapp est une solution de communication instantanée « Ecoles-Parents ». Cette nouvelle application, recommandée par l'Etat, sera mise en service après les vacances d'automne. Des informations complémentaires vous parviendront en temps utile.

Objets particuliers

Il arrive que des enfants amènent du matériel de jeux tels que ballons, raquettes etc... Ce matériel privé est le bienvenu dans la cour d'école mais reste sous leur responsabilité. L'établissement ne peut pas être tenu responsable d'un quelconque vol/perde.



Les objets cités ci-après sont **interdits** durant le temps scolaire dans le périmètre scolaire : engins assimilés à des véhicules (trottinettes, patins, planches à roulettes, chaussures à roulettes), MP3, jeux électroniques ainsi que tous les objets dangereux ou illicites (couteaux, pointeurs laser, pistolets à billes, pétards, frondes, briquets ...)



L'usage de portables, de montres connectées ou tout autre appareil électronique permettant de téléphoner, de capter ou de reproduire des sons ou des images ou de communiquer par internet et de se connecter à internet est interdit durant le temps scolaire, dans le périmètre scolaire sauf autorisation de l'enseignant. Les parents veillent à ce que leur enfant n'apporte pas ces appareils à l'école.



L'enseignant ou le Directeur d'Etablissement a la possibilité de confisquer l'appareil de l'enfant ne respectant pas cette règle et ceci pour une durée maximale de 2 semaines. La restitution aux parents a lieu au moment choisi par le Directeur d'Etablissement.

Sécurité - Éducation routière

A pied, c'est mieux



Il vivra ses propres expériences.

- Choisissez le chemin le plus sûr et parcourez-le plusieurs fois ensemble;
- Attirez son attention sur les dangers possibles ;
- Faites-le partir suffisamment tôt : se dépêcher augmente les risques d'accident ;
- Venir à l'école au plus tôt 10 min et au plus tard 5 min avant le début des cours ;
- Avant de traverser : S'ARRÊTER, REGARDER, ÉCOUTER.

A vélo

Ce n'est qu'en 6^H que les bases leur sont enseignées. Plus jeunes, ils ne sont pas capables d'anticiper, de réagir correctement dans toutes les situations.

- Seul un vélo correctement équipé est admis ;
- Le port du casque est fortement recommandé ;
- Sur un trottoir, dès 12 ans, le cycliste pousse son vélo.



En voiture

Les parents taxis augmentent les dangers aux alentours des écoles. Si un trajet est nécessaire :

- Assurez-vous que tout le monde est bien installé : ceinture, rehausseur, appuie-tête, ... ;
- Arrêtez-vous complètement au passage pour piétons ;
- Respectez les signes des patrouilleurs scolaires ;
- Les parents sont invités à ne pas conduire ni à venir chercher leur enfant. Pour les rares exceptions, utilisez les places de stationnement prévus :

- Ecole de Corpataux : parking du bâtiment de la Tuffière
- Ecole de Rossens : parking situé derrière le restaurant
- Ecole d'Estavayer-le-Gibloux : parking à côté de l'église
- Ecole de Farvagny-le-Grand : place de dépôt officiel (à côté du terrain de foot)
- Ecole de Vuisternens-en-Ogoz : parking de l'école (côté sud du bâtiment)



Être vu

Afin que le conducteur puisse réagir, soyez visibles !




- De jour comme de nuit, portez des vêtements clairs et/ou réfléchissants.
- Un triangle de la prévention routière sera distribué aux enfants des classes enfantines. Triangle qu'ils devront porter.

AIDEZ-NOUS À PROTÉGER VOS ENFANTS !



POLICE CANTONALE FRIBOURG

Section analyse, prévention, éducation routière

+41 26 305 20 30  www.policefr.ch

Transports Pedibus

Envie que votre enfant devienne un super piéton ? Alors pensez au Pedibus ! C'est tout simple et ça marche comme un vrai bus, mais à pied.

Le Pedibus est un système d'accompagnement, sous la conduite des parents. Des centaines de lignes Pedibus marchent quotidiennement partout en Suisse. Une invention qui change la vie !

La Coordination Pedibus Fribourg vous informe et vous soutient pour créer une ligne Pedibus dans votre quartier. Elle fournit gratuitement du matériel de sécurité et propose une assurance gratuite en collaboration avec le BPA (Bureau de Prévention des Accidents). ☎ 076 430 05 58, fribourg@pedibus.ch, <https://www.pedibus.ch>. Vous pouvez contacter la Coordination Pedibus Fribourg pour connaître les lignes actives sur la commune.

Transports scolaires

Selon les régions, les transports scolaires sont assurés par deux prestataires :

- Pour les écoles de Farvagny / Vuisternens-en-Ogoz et le Glèbe
Taxi Romontois ☎ 026 655 11 10
- Pour les écoles de Corpataux-Magnedens / Rossens
TPF ☎ 026 351 08 14

Durant les trajets, votre enfant se comporte de manière adéquate envers le conducteur/trice et ses camarades. Les élèves et les parents signent une charte de bon comportement dans le bus.

Vous trouverez la charte sur notre site internet sous

https://cs.commune-gibloux.ch/fileadmin/user_upload/Documents/Gibloux_CS/WWW/Users/Transports/Fichiers/Charte_des_bus_scolaires_E_GX.pdf

Si un élève devait ne pas utiliser le transports scolaire comme prévu, **les parents en informent rapidement les conducteurs/trices concernés/ées.**

Les horaires de bus doivent être strictement respectés. **Lorsqu'un enfant n'est pas présent à l'heure prévue pour le départ du bus, les conducteurs/trices devront partir sans lui !** Il se trouve alors **sous la responsabilité de ses parents qui organiseront le déplacement.**

Trajet supplémentaire en bus : les transports particuliers ne peuvent être pris qu'avec l'autorisation de la commune (contactez l'administration scolaire et extrascolaire) et selon les modalités en vigueur. Nous attirons votre attention sur le fait que cette possibilité est limitée aux capacités des véhicules sur les différents trajets et que ces transports supplémentaires ne sont pas gratuits.



Assurance maladie et accident

Les élèves doivent être assurés pour les maladies et les accidents auprès de l'assurance privée de leurs parents. L'école n'a pas d'assurance liée aux éventuels accidents.

Contrôle dentaire scolaire et prophylaxie dentaire



Chaque année scolaire, un contrôle dentaire obligatoire est organisé à l'attention des élèves. Cet examen a lieu dans un but de dépistage et, conformément à la loi du 19 décembre 2014 sur la médecine dentaire scolaire (article 8), il est obligatoire. Si un parent ne souhaite pas que son enfant se rende au contrôle dentaire, il doit impérativement faire parvenir à l'enseignant de son enfant, une attestation en bonne et due forme de son médecin-dentiste. A défaut, l'enfant se rendra à la visite à une date qui sera communiquée ultérieurement aux parents.

Les contrôles annuels obligatoires se déroulent dans une cabine mobile qui stationnera dans la cour des bâtiments scolaires selon un planning préalablement établi. Si nécessaire, le médecin-dentiste établira un devis estimatif des soins à donner à l'élève. Les soins donnés par le dentiste scolaire sont payés par la Commune, qui refacturera aux parents.

Une date d'intervention pour la prophylaxie dentaire sera communiquée dans le courant de l'année scolaire.

Cours de prévention BMI dans les classes de 7H

Les chargés de prévention de la **Brigade des Mineurs** visitent chaque année les classes de 7^H. Ils rappellent aux élèves que chacun a des droits mais aussi des devoirs. Ceux-ci constituent un cadre de vie enrichissant pour tous : qui dit cadre dit donc respect de celui-ci et responsabilité de chacun de s'y conformer.

Ils démontrent également les conséquences du non-respect de ce cadre et expliquent les principales lois qui régissent notre vie en société. Le programme peut être consulté sous le lien www.policefr.ch/UserFiles/Image/PDF/BMI_Programme_de-prevention_ ecoles.pdf

Bien entendu, sans la collaboration et l'aide des parents, le message transmis n'aura que peu d'écho.

La **Brigade des Mineurs** et les chargés de prévention sont également à votre disposition durant les heures de bureau au ☎ 026 304 17 19.

Cours de langue et culture d'origine (LCO)



Les cours LCO sont des cours de langue destinés aux enfants dont la langue première (langue du père ou de la mère), est différente de celle de l'école. Ils sont organisés par les communautés (ambassade, consulat, association).

Ces cours permettent de maintenir et élargir les connaissances et les compétences des enfants dans leur langue première et leur culture d'origine. Ces cours sont facultatifs et ont lieu en dehors de l'horaire scolaire. L'enseignement LCO s'organise en fonction du calendrier de l'école obligatoire et la participation au cours est attestée par une notification dans le bulletin scolaire de l'élève.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous adresser à l'enseignant titulaire de votre enfant ou consulter la page internet <https://www.fr.ch/osso/lco>

Information sexuelle

Les parents de tous les élèves de 2^H, 6^H et 8^H recevront une information complémentaire en temps utile.



Médecine scolaire

Afin de veiller au bon état de santé de votre enfant et d'exclure d'éventuels troubles qui pourraient perturber sa scolarité, il est nécessaire de faire un **bilan de santé obligatoire**.

Ce dernier doit avoir lieu si possible avant le début de la scolarisation et au plus tard le 30 septembre de la première année scolaire de votre enfant. Il se fera auprès de votre pédiatre/médecin de famille.

Le formulaire y relatif est transmis à tous les parents des futurs élèves de 1^H avec le courrier d'inscription.

Médicaments, maladies et urgences médicales



Le personnel enseignant ne donne aucun produit thérapeutique aux élèves.

Si un-e élève présente soudainement des douleurs, de la fièvre ou d'autres symptômes qui nécessitent un traitement médical :

- les parents seront avertis et viendront, le cas échéant, chercher l'enfant ;
- dans les situations d'urgence, les mesures seront prises pour que l'élève reçoive les soins nécessaires et les parents seront avertis. A cet effet, l'établissement est autorisé à amener l'élève chez le médecin/hôpital, ou à faire appel à l'ambulance/services de sauvetage. Les frais qui en découlent seront à la charge des parents ou de leurs assurances.

Une trousse médicale de base est à disposition dans les établissements scolaires. Elle contient quelques pansements, désinfectants, ainsi qu'une poche à glace pour traiter petites blessures/contusions et administrer les premiers soins en cas d'accident.

Si un enfant souffre d'une maladie chronique (par exemple diabète juvénile, asthme, épilepsie, migraines, etc.) et doit ingérer régulièrement des médicaments, il doit les amener et les prendre lui-même. Pour ces situations, il est important que les enseignants soient informés et sachent comment réagir en cas de situation d'urgence, en concertation avec les parents, le médecin traitant ou le médecin scolaire.

Cette concertation avec les parents peut nécessiter l'aide d'un spécialiste du milieu de la santé, particulièrement pour les tout petits enfants qui ne sont pas encore totalement autonomes, au début du cycle 1.

Poux



En milieu scolaire les « épidémies » de poux sont relativement fréquentes. Les poux sont certes très désagréables, mais ne sont pas dangereux.

Quand rechercher les poux ?

- Lorsque des poux sont présents dans l'entourage (école, famille, ...).
- En cas de démangeaison de la tête.
- En cas de présence de lentes à la base des cheveux (comme des pellicules, mais difficiles à enlever).

Le dépliant « *Les poux sont de retour* », vous explique **comment chercher** ce petit insecte parasite dans les cheveux et **comment agir** pour vous en débarrasser.

Les moyens de s'en débarrasser sont simples, mais exigent que tous les enfants (et les membres de la famille) soient examinés/traités simultanément et que les recommandations soient appliquées avec rigueur.

Pour plus d'informations, consultez le site internet du Service du médecin cantonal et parcourez la brochure ou contactez votre médecin traitant.

<https://www.fr.ch/sante/prevention-et-promotion/les-poux>

Service de logopédie, psychologie et psychomotricité SLPP

Notre commune de Gibloux doit assurer les prises en charge thérapeutiques pour la région du Gibloux (comprenant également la commune de Hauterive FR). Pour effectuer cette tâche, nous avons mandaté Flos Carmeli. Les services de logopédie, psychologie et psychomotricité (SLPP)...

Logopédie	Le logopédiste s'occupe de la prévention, de l'évaluation, du traitement des troubles du langage oral et écrit (fonction de communication et d'expression de la pensée), ainsi que de la voix chez l'enfant.
Psychologie	Le psychologue en milieu scolaire analyse les situations problématiques de l'enfant en intégrant dans sa démarche le contexte familial, scolaire et social. Suite à cette analyse, il peut proposer divers types d'intervention.
Psychomotricité	Le psychomotricien travaille avec les enfants qui expriment un malaise à travers leur corps : le corps dans ses aspects fonctionnels (support de nos ajustements moteurs), expressifs (support de nos émotions) et relationnels (support des échanges avec le monde extérieur).

... **s'adressent** à tous les enfants en âge de scolarité obligatoire (de la 1^H à la 11^H) domiciliés dans la commune de Gibloux ;

... **comprennent** des thérapeutes dans les domaines de la logopédie, de la psychologie et de la psychomotricité ;

... **proposent** des entretiens et des conseils, des bilans, des mesures de soutien et des thérapies.

- le recours aux SLPP est pris en charge par les Communes et le Canton, suite à un contact préalable obligatoire avec les thérapeutes et l'accord de la direction des services ;
- les thérapeutes interviennent sur demande des parents avec la collaboration des enseignants;
- les parents peuvent s'adresser directement aux services ;
- les thérapeutes travaillent en collaboration avec l'école ;
- chaque thérapeute est soumis au secret professionnel.

Contact ☎ 026 484 87 87 ou <https://www.flos-carmeli.ch/fr/accueil>



Travail social en milieu scolaire (TSS)

Le travail social en milieu scolaire (TSS) est une nouvelle ressource pour les écoles primaires du canton de Fribourg. En effet, lors de sa séance du 31 janvier 2022, le Conseil d'Etat a approuvé un concept de médiation et de travail social dans les établissements de l'école obligatoire. Ce service contribue à soutenir l'école dans le développement et le maintien d'un climat scolaire de qualité et influence de façon positive les apprentissages des élèves.

Le TSS propose un soutien socio-éducatif en aidant les enfants à mobiliser leurs propres ressources, leurs compétences et met un accent particulier à la collaboration avec la Direction, les enseignants, les parents et les services auxiliaires.

Son action se base sur trois piliers que sont la prévention, le conseil et l'intervention, ceci dans un contexte de confiance et de confidentialité.

Depuis la rentrée scolaire 2023-2024, plusieurs travailleurs sociaux sont attachés à l'arrondissement 4. Mme Coralie Roulin et M. Laurent Périsset sont présents pour les écoles de la commune de Gibloux.

Accueils extrascolaires (AES)



La Commune de Gibloux gère les accueils extrascolaires, lesquels offrent un service d'accueil (activités créatives et ludiques) et de repas de midi pour les écoliers du lundi au vendredi entre 7h00 et 18h30 ainsi que durant certaines périodes de vacances scolaires.

Formulaires d'inscription, règlements, horaires et tarifs sur l'accueil souhaité sous :

<https://commune-gibloux.ch/ecole-formation/accueil-extrascolaire>

ou s'adresser admin.scolaire@commune-gibloux.ch ☎ 026 552 59 04

Les AES disposent de locaux proches des bâtiments scolaires :

AES de Rossens

Route du Jordil 14

☎ 026 552 59 66 ou 079 511 04 89

aes.rossens@commune-gibloux.ch

AES de Farvagny-le-Grand

Route de Grenilles 6

☎ 026 552 59 50 ou 078 743 28 77

aes.farvagny@commune-gibloux.ch

AES de Vuisternens-en-Ogoz

Chemin de l'Ecole1a

☎ 026 411 14 40

aes.vuisternens@commune-gibloux.ch

AES d'Estavayer-le-Giboux

Rue de l'Eglise 21

☎ 079 767 30 32

aes.leglebe@commune-gibloux.ch

Accueil Chaperon Rouge

Le Chaperon Rouge est un service de garde d'enfants à domicile qui offre aux parents, se trouvant momentanément dans une situation difficile, une solution simple et rapide pour la garde de leurs enfants. Ce service s'adresse aux enfants entre 0 et 12 ans.

Contact <https://www.croix-rouge-fr.ch> / chaperon.rouge@croix-rouge-fr.ch



Accueil familial de jour

L'accueil familial de jour est une alternative aux structures collectives. Votre enfant sera accueilli auprès d'une assistante parentale qualifiée, dans son foyer, en fonction de vos besoins. Pour assurer le suivi et la coordination de cette prestation, notre commune de Gibloux est conventionnée avec l'Association d'Accueil Familial de Jour de la Sarine.

Toutes les informations sur <https://www.famiya.ch>

Activités Fritime – (1^H à 8^H)

<i>C'est quoi ?</i>	Un projet cantonal, chapeauté par la commune, qui donne la possibilité de découvrir gratuitement de nombreuses activités sportives, culturelles, artistiques ou ludiques proposées par les sociétés locales ou d'autres partenaires.
<i>C'est pour qui ?</i>	Pour tous les enfants domiciliés dans la commune âgés de 4 à 12 ans et/ou scolarisés de la 1 ^H à la 8 ^H .
<i>C'est quand ?</i>	Un programme détaillé est transmis plusieurs fois par année.
<i>Comment on fait ?</i>	Informations sur le site https://cs.commune-gibloux.ch/autres-services/fritime-gibloux

Activités, sports et loisirs

Un vaste choix de loisirs s'offre aux enfants de la commune de Gibloux : des activités individuelles ou en groupe et pour tous les âges.

Toutes les informations sur <https://commune-gibloux.ch/culture-loisirs/loisirs>

Bibliothèque BRG



La Bibliothèque Régionale du Gibloux (BRG) est un service communal. Elle est ouverte à tous les habitants de la région et à tous les élèves des écoles enfantines, primaires et CO.

La BRG propose ses services sur 2 sites : Farvagny-le-Grand (CO) et Rossens (école primaire). Ses responsables sont Mmes Anne-Laure Brügger et Geneviève Ingold.



*Corpataux

Route du Centre 59 (bâtiment La Tuffière)

☎ 026 411 33 13

biblio@commune-gibloux.ch

Mardi	15h30 – 18h30
Vendredi	15h00 – 18h00

Farvagny-le-Grand

Route des Combes 2 (CO du Gibloux)

☎ 026 411 16 20

biblio@commune-gibloux.ch

Lundi, mardi et jeudi	15h00 – 18h00
Mercredi	15h00 – 19h00
Vendredi	fermé
Samedi	09h00 – 12h00

****En raison des travaux d'agrandissement de l'école de Rossens, la bibliothèque de Rossens a été déplacée à Corpataux, dans le bâtiment de la Tuffière. Les horaires restent inchangés. Cette situation est transitoire, la bibliothèque retrouvera sa place dans l'école de Rossens à la fin des travaux.***

Afin de permettre aux enfants habitant Rossens de se rendre de manière autonome à Corpataux durant cette transition, la commune propose un service de transport. Un mardi sur deux, après avoir effectué les trajets ordinaires, un bus emmène les enfants vers La Tuffière. Il les ramène une heure plus tard. Ce trajet ne peut s'effectuer qu'avec l'accord écrit d'un parent (formulaire disponible sur le site internet).

Location / Programme d'activités / Horaire / Transport

✓ Toutes les informations sur <https://www.biblio-gibloux.ch>

Ludothèque du Gibloux



La Ludothèque est ouverte à tous : enfants, adultes, écoles, sociétés, institutions, etc. Elle met à disposition des jeux d'éveil, de société, de construction, d'extérieur, électroniques et autres.

Adresse et contact

- ✓ Route de la Pépinière 20 – 1696 Vuisternens-en-Ogoz,
<https://www.ludo-gibloux.ch> / ludothequegibloux@gmail.com www.ludo-gibloux.ch
- ✓ ☎ 026 411 17 81 ou 077 510 78 17 (sms lus durant les heures d'ouverture)

Règlements

Les règlements liés au Dicastère des Affaires scolaires, des Structures de garde, de l'Enfance et de la Jeunesse sont à disposition sur le site internet de la commune : <https://cs.commune-gibloux.ch/informations-generales/reglements>

Renseignements – notes



L'EMPLOI DU TEMPS DE :

2023-2024



Four light blue rounded rectangular boxes for scheduling on Monday.



Four pink rounded rectangular boxes for scheduling on Tuesday.



Four orange rounded rectangular boxes for scheduling on Wednesday.



Four yellow rounded rectangular boxes for scheduling on Thursday.



Four green rounded rectangular boxes for scheduling on Friday.

Mes enseignants s'appellent: Leur numéro de téléphone:

.....

.....

Ma classe est: dans le bâtiment:

Le directeur/trice s'appelle:

N° tél. de l'école:

N° tél. du transports:

AES de: ☆
.....

N° de tél.
.....

Appeler avant 8h00 si absence

VACANCES:

- ✓ 16 au 27 oct. 2023
- ✓ 25 déc. au 05 jan. 2024
- ✓ 12 au 16 févr. 2024
- ✓ 29 mars au 12 avril 2024
- ✓ 08 juil. au 21 août 2024

FERIES-CONGES:

- ✓ 01 nov. 2023
- ✓ 07-08 déc. 2023
- ✓ 01^{er} mai 2024
- ✓ 09-10 mai 2024
- ✓ 20 mai 2024
- ✓ 30-31 mai 2024

***Le Corps Enseignant, la Directrice et
le Directeur des Etablissements scolaires
ainsi que la commune de Gibloux
vous souhaitent de***





Contacts et autres numéros de téléphones utiles

Accueils extrascolaires			
Estavayer-le-Gibloux	Sallin	Aude	079 767 30 32
Farvagny-le-Grand	Poinçot	Liliane	026 552 59 50 078 743 28 77
Rossens	Perritaz	Silvana	026 552 59 66 079 511 04 89
Vuisternens-en-Ogoz	Olivieri	Enza	026 411 14 40
	Yerly	Sandrine	026 411 14 40

Bibliothèque scolaire			
Farvagny-le-Grand			026 411 16 20
Corpataux			026 411 33 13

Catéchisme catholique			
Responsable	Dalle Nogare	Chiara	077 467 27 90

Conseil des parents			
Président	Dumont	Cédric	079 710 71 07

Direction de la formation et des affaires culturelles (DFAC), Rue de l'Hôpital 1, 1700 Fribourg			026 305 12 06
Ecole de Corpataux 1-2 ^H			026 411 26 69
Ecole de Corpataux 3-4 ^H			026 411 28 60
Ecole d'Estavayer-le-Gibloux			026 411 27 12
Ecole de Farvagny			026 552 59 45
Ecole de Rossens			026 411 20 60
Ecole de Vuisternens-en-Ogoz			026 411 34 91

Ludothèque du Gibloux, Route de la Pépinière 20, 1696 Vuisternens-en-Ogoz			
Pendant les heures d'ouverture			026 411 17 81
SMS lus pendant les heures d'ouverture			077 510 78 17

Piscine			
Cottens	Objets perdus		026 477 61 11

Structures de garde			
Accueil familial de jour			026 322 69 26
Chaperon rouge			026 347 39 49

Transports			
Taxi Romontois			026 655 11 10
TPF	Spicher	Yanick	026 351 08 64
TPF	Lauper	Daniel	026 351 08 14
TPF – urgence scolaire			026 351 02 49

Contacts et autres numéros de téléphones utiles



Flos Carmeli, Route St-Barthélemy 18,1700 Fribourg			
Directeur	Batoz	Emmanuel	026 484 87 87
Logopédie (sites)			
Rossens	Amato	Anne-Lise	026 411 32 60
Rossens	Beffa	Clelia	026 411 32 60
Farvagny-le-Grand	Berset-Reynaud	Jocelyne	026 552 59 47
Farvagny-le-Grand	Morel	Chantal	026 552 59 47
Estavayer-le-Gibloux	Jusnel-Zekpa	Victoria	079 915 56 69
Psychologie (sites)			
Corpataux	Fohouo-Kom	Joëlle	078 874 06 18
Farvagny-le-Grand	Cochard	Mariella	026 552 59 49
Estavayer-le-Gibloux	Limoko	Laura	026 552 59 49
Psychomotricité (site)			
Farvagny-le-Grand	Poussy	Pauline	026 552 59 48
Farvagny-le-Grand	Ducrest	Anne-Murielle	026 552 59 48
Urgences			
Appel sanitaire d'urgence			144
Feu			118
Police			117
Gendarmerie de Farvagny			026 305 87 40

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à consulter notre site internet :

<https://www.cs.commune-gibloux.ch>